

FORMATION RENOUVELLEMENT 3 JOURS (21 H)

LES MEMBRES ELUS DU COMITE SOCIAL ECONOMIQUE (CSE), ACTEURS DE LA PREVENTION

(version 1er mars 2022)



Pré-requis

- ☞ Avoir exercé un 1er mandat de membre élu du CSE
- ☞ Formation adaptée aux secteurs d'activités et profils des stagiaires permettant la présence d'anciens et nouveaux élus si souhaité

Objectifs

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de

- ☞ Actualiser leurs connaissances et d'optimiser leurs pratiques sur :
 - le fonctionnement, les moyens d'actions et principales attributions du CSE en matière de prévention de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail (SSCT)
 - les rôles, droits, devoirs des acteurs internes et externes de la SSCT
 - les principes légaux, réglementaires et conventionnels de prévention des risques professionnels (*loi Santé au Travail du 2 août 2021, plan santé au Travail 2021-2025, crise sanitaire*)
- ☞ Mettre en pratique une démarche structurée et factuelle d'analyse, d'évaluation et de prévention des risques professionnels physiques et psychosociaux
- ☞ Optimiser leur positionnement en tant qu'acteur pro-actif et co-constructif de la prévention

Public

- ☞ Membres élus du CSE ayant déjà eu un 1^{er} mandat
- ☞ Direction, professionnels RH, managers
- ☞ Possibilité de « formations communes » Direction - CSE

Méthodes mobilisées

- ☞ Selon le process « Appel, Apport, Ancrage »
- ☞ 80% cas pratiques (*ateliers, vidéos, quizz, ludopédagogie, jeux de rôles, supports INTEFP...*) - 20% apports théoriques ; des échanges et RETEX autour de situations rencontrées par les participants avec leurs propres supports s'ils le souhaitent (*DUER, par exemple, avec intervention possible d'acteurs RH et HSE de l'entreprise pour présenter leurs démarche et outils*) ; exploitation de vidéos INRS/ANACT et autres adaptées aux secteurs d'activité concernés
- ☞ Une actualisation temps réel de la formation en fonction de l'actualité (*ex : législation, situation sanitaire*)



Modalités d'évaluation : évaluation des acquis en début et fin de formation (*quizz de positionnement*), et tout au long de la formation (*QCM, jeux, mises en situation avant apports*)

Modalités, délais d'accès et tarifs

- ☞ Nos formations étant réalisées sur-mesure, nous programmerons les dates en fonction de vos contraintes et de nos disponibilités et vous adresserons un devis après étude de vos besoins
- ☞ Nous consulter pour toute question relative à l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap pour envisager les possibilités d'adaptation

Nos références : plus de 200p formées/an (*élus du CSE/CSSCT, équipes RH, managers*)

Programme

1ère Partie : LE COMITE SOCIAL ECONOMIQUE (CSE), MODALITES DE FONCTIONNEMENT EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT)

- ☞ La posture généraliste des membres du CSE : retours d'expériences, échanges
- ☞ Modalités de fonctionnement du CSE, actualisation des connaissances : moyens, réunions, avis, heures de délégation, déplacements, formation, missions, droits, obligations, protection, délit d'entrave

2ème Partie : LES ACTEURS DU DIALOGUE SOCIAL ET DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS : rôles et évolutions législatives

- ☞ **Internes :** Direction, DRH-HSE, Salarié référent, SST, IPRP, Manager, Salarié, CSE, CSSCT, Représentant de proximité, Référent Harcèlement et Agissements Sexistes
- ☞ **Externes :** Service de Prévention de la Santé au Travail (SPST), Médecine du Travail et Praticien, Agent de Prévention de la CARSAT, Inspection du Travail

3ème Partie : LES ENJEUX SOCIETAUX ET OPERATIONNELS DE LA DEMARCHE DE PREVENTION SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT)

- ☞ Chiffres clefs
- ☞ Apports et impacts de la Loi Santé au Travail du 2 août 2021

4ème Partie : LE CADRE JURIDIQUE REVISITE

- ☞ Droits et devoirs de l'employeur (*l'obligation de sécurité et de prévention de la Santé et Sécurité au Travail*), du collaborateur
- ☞ Les intervenants extérieurs
- ☞ Les 9 principes de prévention
- ☞ Les 3 niveaux d'actions

5ème Partie : MISSIONS ET PREROGATIVES DU CSE DANS LE CHAMP DE LA SANTE, SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT)

- ☞ Rappels et retours d'expériences sur les missions, consultations et organisation du CSE, de la CSSCT en matière de SSCT
- ☞ Les visites du CSE: approfondissement des pratiques

- ☞ Les enquêtes en cas d'accidents du travail (AT) ou de maladie professionnelle (MP) : maîtrise des définitions AT/MP/Accident du Trajet, Danger/Risque, Fait/Opinion), analyse d'accidents (*illustrations méthodes 6M, 5 Pourquoi et pratique de « l'arbre des causes »*), proposition d'actions de prévention
- ☞ Les droits d'alerte du CSE en matière de SSCT
- ☞ Les règles de recours à l'expertise du CSE

6ème Partie : LA DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- ☞ Pratique d'une démarche pro-active d'évaluation des risques professionnels à partir des métiers de sa structure
- ☞ Mise en perspective avec le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUER) et celui de sa société
- ☞ Point sur la « Pénibilité au Travail » - Le C2P
- ☞ Qualité de Vie au Travail (QVT) et Prévention des Risques Psychosociaux (RPS) : état des lieux, de la QVT à la QVTC, actualisation des définitions clefs (*facteurs RPS, stress, burn-out, harcèlement moral/sexuel, agissements sexistes*), expérimentation d'une démarche d'évaluation factuelle et de prévention effective des RPS à partir de son cœur de métier et avec le support de la grille INRS

Nos certifications

- ☞ MBTI Niveaux I et II, Praticien PNL, Wellscan (*démarche 2.0 d'évaluation de la QVT et prévention des RPS*)
- ☞ Référencement INTEFP (*Institut National du Travail de l'Emploi et de la Formation*) au « Formations communes au Dialogue social »

